

Les droits du diabétique

Votre suivi médical comporte

A CHAQUE CONSULTATION



- ▶ La mesure du poids et de la pression artérielle



- ▶ La discussion autour du carnet de surveillance

TOUS LES 3 MOIS



- ▶ Le taux d'hémoglobine A1c (reflète la glycémie moyenne des deux mois précédant le prélèvement)



- ▶ La discussion sur les objectifs de traitements (HbA1c, tension artérielle, lipides, poids, valeurs glycémiques avant et après le repas ...)

S'il existe une anomalie, des examens plus spécialisés ou une surveillance plus fréquente peuvent être nécessaires.

AU MOINS UNE FOIS PAR AN



- ▶ L'examen de la rétine



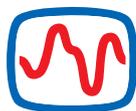
- ▶ Le bilan lipidique (cholestérol et triglycérides)



- ▶ L'examen des pieds à la recherche d'une artérite et /ou d'une neuropathie diabétique (évaluation du grade du pied)



- ▶ L'évaluation de la fonction rénale : dosage créatinémie et microalbuminurie et vérification de l'absence d'infection urinaire



- ▶ L'électrocardiogramme



- ▶ Le bilan dentaire

